

Conseil municipal

**MORILLON-PARC - FERME URBAINE - AMÉNAGEMENT**  
**CRÉDIT DE FR. 490'000.00**

Vu le Plan Climat Cantonal 2030 – 2<sup>ème</sup> génération

Vu les objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, notamment les ODD 2 et 12

Vu les axes de la Vision stratégique 2030 du canton de Genève pour soutenir une alimentation bas carbone, saine et équilibrée

Vu l'importance de l'impact environnemental généré par l'alimentation

Vu l'influence de l'alimentation sur la santé du consommateur mais également sur l'environnement

Vu la consommation d'énergie du transport des denrées

Vu la part importante des aliments produits jetés

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, art. 30 al. 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

à la majorité simple

par 14 oui et 13 non sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. D'offrir à la population un espace vivant autour de l'alimentation et de la production agricole en aménageant une ferme urbaine, au cœur de la Ville d'Onex ;
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 490'000.00 destiné à cet aménagement ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense de Fr. 490'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2024 ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 490'000.00 afin de permettre la réalisation de ces aménagements.

\* \* \*

Signature :